

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

Thoméze Luchini

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

Il y en a deux, l'une à Lochrist et l'autre au
Moulin.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

La première s'appelle la chapelle de N. S. Jésus-Christ
la seconde de N. S. le bon-pere.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

La chapelle de Lochrist est érigée en chapelle de secours par
décret impérial du 9 mai 1889.

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

Une 2^e messe matinale a été accordée à la chapelle de Moulin
par l'Evêque diocésain il y a 30 ou 40 ans.

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

il n'en existe aucune.

6° Quelle est la date de l'Indult ?

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.

Thoméze Luchini 6 Avril 1889
Rocher
P. Luchini